



## FLASH INFO SNEP 66 DU 09 05 2020



### **Retourner en cours le 18 mai....**

**Une semaine avant la reprise des cours** en collège nous sommes dans la phase de réflexion et d'anticipation des conditions de reprise de l'enseignement de l'EPS. Le SNEP 66 a perçu la nécessité de vous présenter un document qui synthétise les principes à respecter pour l'élaboration d'un protocole sanitaire visant à cadrer les pratiques d'enseignements mais nous souhaitons au préalable vous donner les

idées directrices qui ont piloté l'écriture de ce document.

Aujourd'hui nous disposons de deux textes qui cadrent la réouverture des établissements : le « [protocole sanitaire second degré](#) » du ministère de l'EN et la « [circulaire relative à la réouverture des établissements et des conditions de poursuite des apprentissages](#) ». Ces textes fixent notamment le cadre sanitaire dans lequel la reprise doit se dérouler.

Nous estimons que la réouverture des établissements ne s'imposait pas au vu des conditions sanitaires actuelles, pour autant nous constatons combien les conséquences du confinement sont lourdes pour toute la communauté éducative. La réouverture présente **un caractère d'utilité sociale indéniable**. En effet la continuité du Service Public est une exigence notamment pour les élèves en difficulté scolaire. La FSU a d'ailleurs, plusieurs fois, dénoncé l'accentuation des inégalités durant cette période de confinement.

**Le cadre sanitaire étant fixé**, le retour dans les établissements ne peut avoir lieu qu'à la condition du respect local du protocole national. Il n'est pas question d'y déroger et de risquer une contamination. Le chef d'établissement engage sa responsabilité, il lui appartient de veiller à son exécution et nous conseillons de veiller à ce que le protocole soit bien respecté. Les réactions à ces manquements doivent prioritairement être collectives.

Chaque enseignant peut apprécier personnellement les conditions de cette rentrée et nous savons que l'inquiétude d'une nouvelle vague de contamination est grande en revanche nous sommes contraint en tant que fonctionnaire d'assurer la poursuite du service public d'éducation qu'il s'exécute dans l'établissement ou à distance.

**Concernant l'EPS l'importance du « présentiel » n'était pas à démontrer et l'enseignement à distance en a fait la preuve !**

Pour nous, plus que jamais, le collectif doit être à la manœuvre : protecteur pour ceux qui se sentent très vulnérables, force de proposition pour assurer le meilleur accueil et en plus garant du respect des règles établies.

Dans ces conditions d'exercice professionnel exceptionnelles nous vous assurons de tout notre soutien et nous restons à votre écoute pour traiter des situations qui vous semblent incompatibles avec le respect de votre intégrité.

Pour en savoir davantage sur les positions de la FSU voir le communiqué [ICI](#)

N'hésitez surtout pas à nous signaler les problèmes rencontrés sur La boîte [s2-66@snepfsu.net](mailto:s2-66@snepfsu.net)

Bon courage

Le SNEP 66

## **Principe pour l'élaboration d'un protocole sanitaire spécifique à l'EPS**

Le SNEP-FSU 66 considère insuffisant autant sur le plan sanitaire que pédagogique le protocole de rentrée du Ministère de l'Education nationale pour les établissements secondaires au regard des conditions spécifiques à l'enseignement de l'EPS.

En effet, la fiche thématique « Activités sportives et culturelles » (p 22 et 23) ne traitent pas spécifiquement de l'enseignement de l'EPS. Dans la mesure où un certain nombre d'aspects sont propres à l'EPS et à l'EPS seule, elle doit être traitée dans le cadre d'un chapitre particulier au sein des enseignements spécifiques. Notre ministère considère que notre discipline est une simple activité ?

Par ailleurs on retrouve cette fâcheuse tendance qui empiète dangereusement sur la fonction de concepteur des enseignants d'EPS et qui consiste à prescrire des contenus tels que « privilégier des parcours sportifs individuels permettant de conserver la distanciation physique »!

Le SNEP 66 vous propose un cadre pour la présentation d'un protocole local...**pour lire la suite voir le document en PJ**



## Bilan du dialogue social dans l'académie de Montpellier

Les syndicats de la FSU ont été reçus sous forme de visio conférence au niveau départemental et académique dans le cadre de réunion bilatérale ou d'instance plus officielle comme le CHSCT. :

- Vous trouverez [ICI](#) le **Compte Rendu du Comité Hygiène Sécurité et Conditions de travail Académique** du 05/05 /2020 et [ICI](#) la lettre à la rectrice de la FSU

- Nous vous communiquons **les points abordés lors de l'entrevue FSU66-DASEN du jeudi 07**. Peu d'info sur le 2° degré lors de cette rencontre principalement centrée sur les problématiques du 1er degré :

**Les masques** : Ils seront distribués à tous les élèves et à tous les enseignants

**Les transports** : la régie doit garder le même nombre de bus, les mêmes trajets, les mêmes horaires qu'avant le 16 mars.

**Personnel en télétravail** : Les personnel vulnérable ou ayant des proches vulnérables, les enseignants RQTH, sans solution de garde pour enfants de moins de 16 ans pourront rester en télétravail en présentant un certificat médical et/ ou attestation sur l'honneur

**Tout manquement aux règles** du protocole doit être signalé au Pricipal(e)

**Pré rentrée** : les collèges seront bien désinfectés dès le 11. Le DASEN rappellera aux chefs qu'il faut éviter le rassemblement de plus de 10 personnes ...

Il a bien rappelé qu'il fallait **poursuivre les apprentissages** et préparer la classe supérieure : Selon le DASEN, sauf cas exceptionnel, pas de garderie ! ( On peut légitimement se poser la question de la faisabilité d'une telle consigne !!)

**Les oraux d'examens** seront étudiés fin mai par le ministère, décision le 25 mai.



### **Syndicalisation**

**Le SNEP-FSU des P.O vous invite à le rejoindre dès la rentrée parce qu'il est plus difficile d'agir seul que tous ensemble.**  
**Cliquer [ici](#) pour avoir accès à la fiche de syndicalisation à envoyer au trésorier du SNEP 66 :**  
**Franck Cuné**  
**1, rue Edmond Michelet**  
**66270 LE SOLER**  
**franck.cune@gmail.com**

### **Secrétaire SNEP-FSU 66**

**Pierre Leveil**  
**s2-66@snepfsu.net**  
**06 86 51 77 10**

[Facebook](#)

Cet email a été envoyé à {EMAIL}.  
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur SNEP 66.

[Se désinscrire](#)

Envoyé par

 **sendinblue**

© 2017 SNEP 66

Mauris commodo massa tortor, u [sit amet,consectetur adipiscing](#) Nunc fermentum neque quam, sodales eleifend elit imperdiet vitae. Aliquam id euismod nulla. Suspendisse imperdiet, sem et sollicitudin egestas, uma nunc auctor massa, vulputate pharetra mi odio nec tortor. Ut ultricies massa viverra quis.

